

# Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



## Note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2018

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation pour la Commune.

Les budgets primitifs de la Commune et de l'Assainissement votés le 5 avril 2018 retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Ils doivent être votés en équilibre et doivent dégager des ressources suffisantes du fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissement.



### ***Budget Principal***

#### **1. Fonctionnement**

Les charges à caractère général comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, TAP...), sont estimées à 397 871,00 € soit 35,32% des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont évaluées à 339 256,00 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 30,12 % des dépenses de fonctionnement ( $339\,256,00 / 1\,126\,529,00 * 100$ )

<b>Titulaires</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur TC
Catégorie C	2 adjoints administratifs TNC	2 adjoints administratifs TNC
Catégorie C	1 adjoint d'animation TNC	1 adjoint d'animation TNC
Catégorie C	2 adjoints techniques TC	2 adjoints techniques TC
Catégorie C	2 adjoints techniques TNC	2 adjoints techniques TNC
Catégorie C	1 adjoint technique 1 <sup>è</sup> cl TNC	1 adj tech. principal 2 <sup>è</sup> cl TNC
Catégorie C	1 ATSEM 1 <sup>è</sup> cl TNC	1 ATSEM principal 2 <sup>è</sup> cl TNC
<b>Non Titulaires</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Contrats aidés CUI CAE	3	5
Contrats Emplois Avenir	4	0

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » est estimé à 82 699,00 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations, aux budgets d'assainissement et du CCAS. Il représente 7,34% des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 8 200,00 €. Les intérêts de la dette représentent 0,73% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, vente de tickets cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxe sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,... ainsi que l'excédent reporté de 2017 d'un montant de 422 063,00 €

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Produits des services	50 250,00 €
Impôts et taxes	252 715,00 €
Dotations et participations	262 133,00 €
Autres produits de gestion courante	112 000,00 €
Atténuations de charges	27 313,00 €
Produits financiers	5,00 €
Produits exceptionnels	50,00 €
Résultats reportés	422 063,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 126 529,00€</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	397 871,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	339 256,00 €
Autres charges de gestion courante	82 699,00 €
Charges financières	8 200,00 €
Charges exceptionnelles	501,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Dotation Amortissements et provisions	10 186,00 €
Virement à la section d'investissement	277 816,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 126 529,00€</b>

La commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'état aux citoyens : les taux d'imposition n'ont pas été augmentés.

Le budget 2018 s'équilibre à 1 126 529,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

## **2. Investissement**

Au 31 décembre 2017, des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 164 000,00 € sont reportés au budget primitif 2018, à savoir : 8 200,00 € pour les logiciels Mairie et les matériels, mobiliers ou autres, 60 000,00 € pour la réalisation de l'éclairage public (les travaux n'ayant pas encore été soldés), 4 000,00 € pour l'acquisition d'une licence IV, 53 200,00 € pour solder l'opération de construction d'un préau et d'un local de stockage à l'École primaire, 5 000,00 € pour des travaux de réfection à la Briqueterie, 10 000,00 € pour les honoraires concernant la mise en route du projet de piste forestière, 12 000,00 € pour la réhabilitation du terrain communal de football, 10 000,00 € pour des travaux sur le bâtiment de l'Église et 1 800,00 € pour les honoraires de l'assistance à maître d'ouvrage et les annonces du programme de voirie communale 2018.

En 2018, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- Mise en œuvre des travaux d'accessibilité des bâtiments et équipements municipaux rendus obligatoires par la loi,
- Divers matériels (Logiciels, Ordinateurs, karcher ...)
- Réfection du toit de la Briqueterie,
- Piste Forestière,

- Réfection du toit de l'Église,
- Travaux de voirie communale 2018,
- Réhabilitation de l'ancienne salle municipale de musique en direction des associations.

Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 277 816,00 € est réalisé afin de financer ces opérations.

Des recettes d'équipement (subventions), financières (FCTVA, compte 1068, taxe d'aménagement) sont attendues et des opérations d'ordre doivent être réalisées (amortissements).

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 13 900,00 € sont reportés au budget primitif 2018 : il s'agit d'une subvention correspondant à la réalisation des travaux de construction du préau et du local de stockage à l'École Primaire et de l'acquisition du terrain portant ce projet.

Un solde d'exécution positif de 3 323,00 € doit être reporté.

<b>Recettes d'investissement</b>	
Subventions d'équipement (dont 12 000,00 € de restes à réaliser)	146 700,00 €
- <b>Subvention Région</b> : Piste forestière : 17 576,00 € → <b>soit 17 576,00 €</b>	
- <b>Subvention DETR</b> : Préau de l'École et local de stockage : 45 256,00 € → <b>soit 45 256,00 €</b>	
- <b>Subvention Département</b> : Préau de l'École et local de stockage : 41 942,00 € → <b>soit 41 942,00 €</b>	
- <b>Subv. M. I.</b> : Préau de l'École et local de stockage : 12 000,00 € (dont 12 000,00 € de restes à réaliser) → <b>soit 12 000,00 €</b>	
- <b>Subvention FEADER</b> : Piste forestière : 29 926,00 € → <b>soit 29 926,00 €</b>	
Opérations réelles : FCTVA, TA	39 302,00 €
Affectation C / 1068	146 978,00 €
Autres établissements publics (dont 1 900,00 € de restes à réaliser)	1 900,00 €
Amortissements	10 186,00 €
Opérations patrimoniales	10 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	277 816,00 €
Résultat reporté	3 323,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	
<b>636 205,00€</b>	
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Immobilisations incorporelles ( <b>dont 63 800,00 € de restes à réaliser</b> )	95 300,00 €
Logiciels Mairie : 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Éclairage public du bourg et conformité + complément à La RIPODIE : 60 000,00 € (dont 60 000,00 € de restes à réaliser), Piste forestière : 5 500,00 € (frais d'études et insertion), Voirie communale 2018 : 1 800,00 € - frais d'études et insertion (dont 1 800,00 € de restes à réaliser), Réhabilitation ancienne salle municipale de musique : Frais d'études et d'insertion : 11 000,00 €, Accessibilité école : 15 000,00 €	
Immobilisations corporelles ( <b>dont 31 400,00 € de restes à réaliser</b> )	94 200,00 €
Autres matériels Incendie : 5 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), petits matériels pour services techniques : 4 000,00 €, Matériel de bureau et informatique : 4 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Mobilier : 3 000,00 €, Autres : 8 000,00 € (dont 1 200,00 € de restes à réaliser), Terrain EPF SMAF (Ecole) : 3 200,00 € (dont 3 200,00 € de restes à réaliser), Briqueterie : 5 000,00 €, Terrain de football : 12 000,00 € (dont 12 000,00 € de restes à réaliser), Église : 50 000,00 € (dont 10 000,00 € de restes à réaliser)	
Immobilisations en cours ( <b>dont 65 000,00 € de restes à réaliser</b> )	312 900,00 €
Préau et local de stockage à l'École Primaire : 50 000,00 € (dont 50 000,00 € de restes à réaliser), Briqueterie : 5 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Piste forestière : 74 500,00 € (dont 10 000,00 € de restes à réaliser), Voirie 2018 : 119 400,00 €, Réhabilitation ancienne salle communale de musique : 64 000,00 €	
Dépenses financières C / 1641	27 000,00 €
Dépôts et cautionnement	305,00 €
ONA ( <b>dont 4 000,00 € de restes à réaliser</b> ) : Frais études : 10 000,00 € + SIEG (Jardin public) : 5 000,00 € + Sécurité Incendie : 10 000,00 €, Autres constructions : 25 000,00 €, Divers matériels ou mobiliers (Panneaux, jeux pour jardin public...) : 30 000,00 €, Licence IV : 4 000,00 € (dont 4 000,00 € de restes à réaliser), Travaux accessibilité : 10 500,00 €, Places PMR : 2 000,00 €	96 500,00 €
Opérations patrimoniales	10 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	
<b>636 205,00€</b>	

Le budget 2018 s'équilibre à 636 205,00 € en dépenses et recettes d'investissement et il n'y a pas de recours à l'emprunt.



## **Budget annexe d'Assainissement**

Le total des dépenses de la section d'exploitation est estimé à 49 419,00 € :

- 32 719,00 € (28 400,00 € de dépenses de gestion et 4 319,00 de charges financières)
- 16 700,00 € (amortissements)

Il n'y a aucun personnel rémunéré sur le budget d'assainissement.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 49 419,00 € :

- 35 360,00 € de recettes réelles (dont redevance d'assainissement...)
- 4 525,00 € d'opération d'ordre
- 9 534,00 € de résultat reporté de 2017

Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 123 577,00 € : 4 597,00 € (remboursement d'emprunts), 4 525,00 € (amortissements), des travaux sur le réseau d'assainissement du bourg sont à envisager et 114 455,00 € sont prévus à cet effet. Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 12 000,00 € sont reportés au budget primitif 2018 pour l'assistance à maître d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en place des projets à venir et sont compris dans les 114 455,00 €.

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 123 577,00 € : 16 700,00 € (amortissements - opération d'ordre) et 106 877,00 € d'excédent reporté 2017.

Il n'y a pas de restes à réaliser (recettes non encore encaissées) à reporter au budget primitif 2018.

En 2018, il n'y a pas de recours à l'emprunt.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Produits des services, du domaine et ventes directes	15 200,00 €
Dotations et participations (subventions)	20 160,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	4 525,00 €
Résultats reportés	9 534,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>49 419,00€</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	24 800,00 €
Charges financières	4 319,00 €
Atténuations de produits	2 600,00 €
Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Dotation aux amortissements et provisions	16 700,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>49 419,00€</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
Autres immobilisations : amortissements	16 700,00 €
Résultats reportés	106 877,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>123 577,00€</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Subventions d'investissement	4 525,00 €
Remboursement d'emprunt	4 597,00 €
Immobilisations en cours (Travaux réseaux et station bourg : <b>12 000,00 €</b> (frais d'études) (dont 12 000,00 € de restes à réaliser), Autres : <b>10 000,00 €</b> , Immobilisations corporelles : <b>92 455,00 €</b> )	114 455,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>123 577,00€</b>

**Emprunts : budgets consolidés 2018**  
**(Principal et Annexe)**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 292 663,78 € (Commune) + 93 270,65 € (assainissement) = 385 934,43 €

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit  $385\,934,43 / 543 = 710,74$  € par habitant.